

an	BND	DC	ZH	HON		a/a
Datum	4.12.	4/2	4/12	5/12		
Visa	Bruno	✓	W			ML
EPD	4. Dez. 1978					
Ref.	t 311 - Rwanda 2					

DER DELEGIERTE
FÜR TECHNISCHE ZUSAMMENARBEIT

Akten-Nr. t.311 Rwanda 2 - rh/sn

20 NOV. 1978

ANTRAG Nr.134/78

3003 Bern, le 13 octobre 1978

1. An den Directeur de la Coopération au Développement et de l'aide humanitaire
2. Bezeichnung der Aktion: Poursuite de l'appui à la Coopérative Trafipro

3a. Kurzname der Aktion: (30 Anschläge)

C O O P E R A T I V E T R A F I P R O

3b. Kurzname der Phase: (30 Anschläge)

P H A S E 9

4. Verantwortliche Institution mit Adresse: D D A

5. Land: RWANDA

6. Beantragter Kredit: Fr. 1.800.000.--

7. Art des Kredites:

8. Gegenstand des Antrages:

A fonds perdu

Neue Aktion

Darlehen in lokaler Währung

Neue Aktionsphase
Vorangehende Antragsnummer: 102/78

Andere Darlehen

Zusatzkredit
Vorangehende Antragsnummer:

9a. Dauer der Aktion: oct.78/sept.81

9b. Pers. Einheiten/Monate: 6/209 mois

10. Beginn der Aktion: 1er octobre 1978 ou
achèvement ancien cré-

11. Eintreten beschlossen am:

Vorgemerkt Betrag: Fr. 1.100.000.-
(pour 2 ans)

12. Sektion: Afrique de l'Est

13. Sachbearbeiter: Ph. de Rham

14. Art der Aktion: Projet intégré Nr.61 *
(Haupt- und Sachgruppe gemäss Kontenplan)

15. Sachgebiet der Aktion: coopérative Nr.525 *
(Statistische Klassierung)

* Nummer wird vom "Dienst PBS" ausgefüllt.

Kopie ging Dodis

- Kipati
- Maria



Proposition Nr 134/78

R W A N D A : COOPERATIVE TRAFIPRO
Phase 9

Sfrs. 1'800'000.--

La Coopération suisse assiste depuis 1963 la coopérative TRAFIPRO au Rwanda qui poursuit les objectifs suivants :

- commercialisation des biens essentiels de consommation aux meilleures conditions de qualité et de prix pour la masse de la population
- commercialisation de produits agricoles vivriers et industriels
- promotion des coopératives

En 1977 le chiffre d'affaires de TRAFIPRO a atteint 1,3 Mia de FRW (env. 25 Mio Fr) avec un bénéfice de 31 Mio FRW. La coopérative dispose de 40 points de vente (filiales, coopératives associées) répartis sur le pays et vend 20 - 30 % des produits de consommation courante.

Depuis 1976 la coopérative Trafipro est gérée par des cadres rwandais. Les coopérateurs suisses ont un rôle de conseiller dans différents départements de la coopérative.

Financièrement, les résultats des dernières années ont permis une consolidation financière de Trafipro et une forte augmentation des moyens propres.

La contribution de la Suisse est destinée à mettre à la disposition de Trafipro 5 - 6 conseillers suisses, à financer des bourses et stages pour cadres rwandais, à fournir du matériel pour la formation sur place et à financer des missions de consultants dans différents domaines.

- 1 -

1. Cadre général (cf. fiche projet en annexe)

2. La coopérative Trafipro : bref rappel

Trafipro est une entreprise coopérative qui poursuit les objectifs suivants :

- a) Trafipro est une entreprise au service de la population rwandaise. Son activité s'étend sur l'ensemble du territoire rwandais.
- b) Elle a pour tâche l'importation et la vente de biens essentiels de consommation aux meilleures conditions de qualité et de prix.
- c) Elle a aussi pour but l'approvisionnement des agriculteurs avec des biens essentiels de production et de conservation.
- d) Elle s'occupe en outre de la commercialisation de produits agricoles vivriers et industriels au meilleur prix pour le producteur.
- e) Elle appuie les coopératives et autres institutions de base qui poursuivent les mêmes buts notamment dans le cadre des communes ; ceci principalement par la formation de leurs organes et employés, par l'approvisionnement en marchandises et par l'achat de produits.

En pratiquant une politique de prix uniformes et stables et en assurant des débouchés à quelques produits fabriqués localement, la Coopérative est un élément important pour le développement de l'ensemble du pays.

La situation de l'entreprise coopérative en 1977 peut être caractérisée par les données suivantes :

40 points de vente répartis sur tout le territoire; 40'000 coopérateurs; 550 employés rwandais ; 1,3 milliards de FRW de chiffre d'affaires (26 Mio Frs) ...) 20-30 % du marché national en produits de consommation courante; commercialisation 25 % de la production nationale de café ... vendue aux usines.

Assortiment : produits de première nécessité et demi-luxe : alimentation, tissus, textiles, articles de ménage, matériel et matériaux de construction.

./.

- 2 -

L'activité de Trafipro s'exerce dans une économie où prédomine encore très largement le secteur agricole. Pourtant, on constate ces dernières années une animation croissante dans les secteurs du commerce et de la production industrielle. Ces progrès ont sans aucun doute été favorisés par un climat politique et social stable. Trafipro se trouve face à une situation nouvelle où elle doit affronter la concurrence menée par des commerçants nationaux de plus en plus actifs. Ceci l'amène à adapter sa politique commerciale, à rationaliser sa gestion interne. De plus, elle envisage pour les prochaines années de s'ouvrir au secteur de la production (fabrication de pâtes, articles ménagers, impression de tissus, etc.).

La Coopérative Trafipro est aujourd'hui la seule entreprise de distribution de biens de consommation et de petit équipement de première nécessité qui agisse au niveau du pays entier et qui poursuive des objectifs autres que purement lucratifs. C'est dire, d'une part la nécessité vitale de son maintien pour l'approvisionnement régulier des populations urbaines et surtout agricoles à des prix bas et d'autre part, la confiance qu'elle connaît déjà à tous les niveaux et qui en fait encore le seul porteur d'une conception sociale de la distribution au Rwanda.

Depuis 1976, l'entreprise est gérée par des cadres nationaux qui en assument l'entière responsabilité. La remise de la direction s'est réalisée en deux phases :

- co-direction suisse et rwandaise (1975)
- Direction rwandaise avec conseiller suisse dès 1976. Dès cette date, le seul poste dirigé par un coopérant est celui de la formation. Les autres coopérants sont aux postes suivants à titre de conseiller :

Direction
Achats
Transports et garage
Centralisation
Service des Finances.

./.

- 3 -

Le projet s'est donc transformé en un projet "d'appui à la Coopérative Trafipro" (la gestion de l'entreprise est en effet dorénavant entièrement sous responsabilité rwandaise). En vertu des derniers accords, c'est la coopérative qui fait part de ses besoins (en coopérants-conseillers, en consultants, en documentation etc.) à la DDA dans le cadre des conventions passées.

L'actuelle proposition de crédit concerne donc que l'appui limité que Trafipro demande à la DDA pour la période octobre 1978-septembre 1981.

3. Evolution du projet lors de la dernière phase (1974-1978)

3.1. Activités commerciales

Cette période est caractérisée par la volonté de stabiliser (effort d'organisation et de rationalisation) et d'assurer un développement contrôlé de l'entreprise. Le nombre de succursales est resté stable tandis que le nombre des coopératives associées a augmenté (nouvelles coopératives et transformation de succursales en coopératives associées)

	1975	1976	1977	1978
Succursales	26	27	27	25 (+1 Succ. -3 Coop. Ass.)
Coopératives associées	6	7	9	13 (dont 3 Succ. transf' en coop. Ass.)
Camion de vente	2	2	1	<u>1</u>
Au total :			Points de vente	44

./.

- 4 -

L'évolution du chiffre d'affaires s'est poursuivie globalement dans le cadre du plan de cinq ans (1976-1980). Les aides extérieures (farine, lait, riz) sont venues donner un appoint non-négligeable aux efforts déployés par l'entreprise qui doit sans cesse lutter contre l'inflation pour assurer le financement de ses importations.

a) Chiffre d'affaires marchandise (succursales + gros) et milliers FRW

	<u>Chiffre d'affaires</u>	<u>Marge %</u>	<u>Evolution en %</u>
1974	591'731	16,4	-
1975	713'129	19,1	+ 20,5
1976	847'030	20,6	+ 18,7
1977	839'266	20,3	- 0,92

En 1977, non seulement Trafipro n'a plus bénéficié dans une si large mesure de la commercialisation des aides alimentaires, mais le système d'approvisionnement a connu des difficultés importantes qui a nécessité une révision, début 1978, de la politique d'achat.

Néanmoins,

les chiffres atteints en 1977 permettent encore de respecter le plan quinquennal.

b) Sur le plan global, donc y compris commerce de bière et produits agricoles, la situation à fin 1977 est satisfaisante puisqu'elle représente une évolution de 9,16 %, grâce à un chiffre d'affaires élevé pour la campagne café résultant d'une très forte augmentation des prix au producteur pour cette denrée (1976 = 60 FRW/Kg; et 1977 = 120 FRW/Kg).

La marge brute globale réalisée en 1977 est de 14,34 % (1976 = 15,98; 1975 = 15,63)

Il n'en reste pas moins que cette expansion ne peut être poursuivie sans une nette amélioration des structures internes, de l'organisation générale de l'entreprise, du flux d'information et surtout des capacités et du sens des responsabilités du personnel.

./.

- 5 -

Pour éviter un fléchissement dans la progression du chiffre d'affaires et par conséquent une diminution relative de la part du marché, Trafipro se doit de poursuivre la réorganisation de son système d'approvisionnement et de distribution.

3.2. Rentabilité de l'entreprise

L'entreprise a pu pendant cette période dégager des bénéfices importants et socialement parlant maximum pour une coopérative au Rwanda. Il est vrai que ces années ont été assez peu chargées par des amortissements et nouveaux investissements.

1976 : construction d'une succursale à Nyaminrambo (Kigali)
achat de 5 camions + 1 remorque

1977 : achat de 5 voitures

D'autres investissements viendront grever les exercices prochains si le programme de renouvellement du matériel roulant de l'entreprise est respecté. (8 camions, autant de voitures, matériel de manutention etc.). Des camions achetés en 1964 et 1965 sont actuellement encore utilisés. Les coûts de la centralisation, l'entretien des bâtiments, l'amélioration et la construction de nouvelles succursales seront autant de charges qu'il faudra rentabiliser. L'entreprise a cependant poursuivi le remboursement de sa dette (prêt Suisse) et a réduit le solde à rembourser en 6 annuités à FRW 24'121'791.-. Le capital propre alimenté par les réserves s'est fortement accru et ce d'autant plus que le Gouvernement Rwandais y a participé par un apport de 50 Mio FRW libéré entièrement en 1976.

La coopérative supporte à raison de FRW 30'000.-/mensuellement et par coopérant une quote part de leurs salaires correspondant à la rémunération d'un cadre supérieur rwandais. Les livraisons de "farine suisse" (1200 - 1500 tonnes/an) ont été un apport précieux à la liquidité de l'entreprise de même que les autres aides alimentaires. L'utilisation des stocks stratégiques de houes financés par la Suisse (50 Mio FRW) ont été lors des pénuries (1976 = houes ; 1977 = sel), un soutien appréciable pour la liquidité de l'entreprise.

./.

(en Mio de FRW)

	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
Capitaux propres	45	98	162,2	193
Bénéfices après impôts (impôt s/bénéfice = 45 %)	6,6	26,8	39,4	31,4

En résumé Trafipro a poursuivi sa phase de stabilisation en s'assurant des fonds propres plus importants en réalisant des bénéfices significatifs et en accroissant son réseau de coopératives associées.

Il faut pourtant relever que Trafipro se trouve confrontée à de nouveaux problèmes depuis qu'elle a passé entièrement en mains rwandaises, problèmes qu'elle devra dépasser si elle veut poursuivre ses objectifs :

- une certaine déperdition de l'esprit d'initiative
- mise en valeur de certains avantages acquis dans l'entreprise à des fins personnelles
- changement du personnel qui ne facilite pas une gestion continue des affaires
- une concurrence accrue sur le marché par des concurrents qui vendent surtout en ville

3.3. La formation

Le plan de formation des employés et cadres rwandais de Trafipro a été mis en route parallèlement avec le plan quinquennal de l'entreprise pour 1976-80. Il s'est déroulé jusqu'ici de façon satisfaisante. Des améliorations ont été apportées en ce qui concerne le contenu des cours et leur forme ("déscolarisation"); de plus la formation tend à être généralisée à tous les employés.

M. le Prof. R. DUBS, Directeur de l'"Institut für Wirtschaftspädagogik" de l'Université de St Gall a poursuivi ses missions de consultation auprès de Trafipro en 1975, 1976 et 1978. Son assistance en matière de formation dans l'entreprise s'est élargie aux problèmes que posent le management général de Trafipro.

- 7 -

Le respect du plan de cinq ans nécessitera un personnel plus important, formé et rwandais. Bien que la recherche en soit difficile, la réalisation de la phase 78-80 devrait permettre l'introduction d'un cadre rwandais à ce poste de formateur. Parallèlement à la formation interne, les stages à l'étranger devront se poursuivre à un rythme accéléré (en Suisse ou en Afrique) pour les cadres moyens, supérieurs et techniques. A mi-78, quatre nationaux auront bénéficié d'un stage en mécanique à l'ORT-Genève (pour le garage). Pour la période suivante, d'autres stages sont prévus au Centre de Perfectionnement Technique de Genève pour les branches mécaniques. D'autres cadres seront envoyés dans des entreprises de distribution en Suisse ou dans des centres de formation en Afrique. Dans tous les cas, l'accent sera mis sur la formation de chefs d'équipe, d'adjoints et cadres supérieurs capables d'organiser et de planifier le travail de petites unités pour les uns, de départements entiers pour les autres.

3.4. Mouvement coopératif

Malgré l'extension du réseau des coopératives associées les demandes sont loin d'être satisfaites. Pour éviter d'avoir à créer des coopératives qui n'auraient que peu de chances de survie, les critères de sélection ont été fixés de manière plus rigoureuse. Trafipro assure un appui par des actions de formation, d'animation, de contrôle de gestion, mais toujours dans une option de "responsabilisation" des coopératives et de leur conseil d'administration.

Au-delà des chiffres apparaît plus que jamais à Trafipro la prédominance de l'intérêt pour les activités commerciales au détriment du mouvement coopératif. Cette attitude a malheureusement été consacrée lors de l'Assemblée des Délégués de juin 1978 qui a vu l'exclusion des coopératives associées du Conseil d'Administration de Trafipro et l'octroi du statut d'observateur aux délégués des coopératives associées.

3.5. Evolution des relations avec le Gouvernement Rwandais

L'intervention du Gouvernement dans les affaires de la Coopérative s'est accrue. En restant dans des limites supportables, elle constitue même un apport positif nouveau pour Trafipro. Cette intervention se traduit par :

- l'attribution de 3 sièges sur 8 du Conseil d'Administration à des représentants du gouvernement
- la participation du gouvernement à raison de 50 Mio de FRW (1976) au capital social de Trafipro
- l'attribution à Trafipro d'aides alimentaires à des fins de commercialisation
- l'attribution de cadres universitaires à Trafipro (6 universitaires dont 4 licenciés en Suisse et 2 au Rwanda).

De plus, le gouvernement rwandais a attribué un terrain pour la centralisation de Trafipro. Les problèmes de rémunération de la participation de l'Etat au capital de Trafipro ont aussi été résolus d'une manière satisfaisante. Trafipro reste cependant la convoitise de quelques ministères, mais c'est à la coopérative de prouver qu'elle rend le plus grand service au Rwanda en conservant son statut actuel.

3.6. Centralisation de Trafipro

Le processus d'étude pour la Centralisation des services de Trafipro dont il est question depuis près de 10 ans et que les accords de 1974 et 1978 reprennent dans leur texte a été relancé en 1977.

A cet effet, une structure a été mise en place et les travaux se poursuivent avec la collaboration des cadres rwandais rassemblés dans une "Commission de Centralisation" (4 rwandais + 2 coopérants)

Un consultant du "BWI" a réalisé depuis trois missions au Rwanda à des fins d'établissement d'une planification des travaux d'étude. En 1977, une planification des activités était établie et la recherche des données de base a pu débuter. Le financement de ces études est assuré par la DDA. La réalisation du projet elle-même fera l'objet d'une négociation et d'un accord séparés fixant les modalités de financement et de collaboration.

4. Caractéristiques de la nouvelle phase 1978 - 81

4.1. Au niveau des relations de coopération les éléments suivants ressortent du nouvel accord :

- transfert à Trafipro de l'initiative pour les demandes d'engagement de coopérants et consultants ;
- dégression du nombre des coopérants à 5 en fin de phase ;
- soutien financier et technique de la Suisse pour la formation et l'octroi de stages à l'étranger ;
- continuation du remboursement de la dette de Trafipro ;
- participation du gouvernement rwandais et de la Suisse à la réalisation de la centralisation de Trafipro (avec accord séparé).

Ajoutons à cela que la question du mode d'engagement et du statut des coopérants-conseillers devra être rediscutée de manière à éviter les possibilités de malentendus et de tensions au sein du travail.

4.2. Au niveau de l'entreprise coopérative

Les prochaines années sont concentrées sur la réalisation du plan quinquennal 1976-80 et sur le projet de centralisation. Un accent particulier sera mis sur les points suivants :

- importants investissements pour le renouvellement du matériel roulant, installations portuaires, constructions de 2-3 succursales et acquisition de nouveau matériel lors de la centralisation des locaux ;
- effort en matière d'approvisionnement, de technique de vente et de gestion financière ;
- compression des frais d'exploitation ;
- mise en place d'un concept marketing global (assortiment à étudier, entre autre) ;
- généralisation des méthodes de planification et de contrôle ;
- intensification et rationalisation des communications et de la documentation ;
- transfert du service de la formation à un cadre rwandais ;
- formation des employés en vue de la centralisation ;
- formation d'adjoints pour les chefs de département et de service ;
- poursuite de la formation technique au CPT à Genève ;
- interventions d'experts, consultants dans des domaines spécialisés et le management en général.

5. Budget de l'appui fourni par la DDA (octobre 1978 - septembre 1981)

10	Coopérants-conseillers 209 mois/expert	FRS	1'120'000.--
30	Frais pour bourses et stages		280'000.--
40/50	Matériel pour travaux architecture et divers		90'000.--
70	Frais de formation		80'000.--
80	Missions consultants courte durée (étude centralisation; formation; gestion; vente)		<u>230'000.--</u>
T O T A L :		FRS	<u>1'800'000.--</u> =====

6. Appréciation

Comme déjà mentionné, Trafipro joue un rôle important dans la distribution des biens de première nécessité et de consommation courante au Rwanda. Avec plus de 40 points de vente, un réseau relativement dense couvre les différentes régions du pays. Cela permet à la population de s'approvisionner à des prix normaux et uniformes et limite les possibilités de spéculation des commerçants. L'influence sur le niveau des prix est donc important et le rapport d'évaluation de 1973 dit à ce sujet : "Si l'on ajoute l'incidence encore plus importante de la baisse des prix des commerçants, due à la concurrence de Trafipro, on obtient un accroissement global de 100 à 160 millions de FRW du pouvoir d'achat des familles, réalisé directement ou indirectement grâce à Trafipro (soit 12 à 20 % du total de leurs dépenses dans les secteurs correspondants)."

Comme le montre l'évolution du nombre des coopératives associées, Trafipro joue aussi un rôle important dans la promotion du mouvement coopératif au Rwanda. De plus, le journal Trafipro - financé par la coopérative - constitue un moyen important d'information dans un pays où il y a peu d'autres journaux. L'effort de formation interne de cadres bénéficie certes en premier lieu à Trafipro, mais aussi - par la rotation du personnel - à d'autres secteurs.

- 11 -

Trafipro restera-t-elle une coopérative au service de la population, un instrument de développement du pays ?

Certaines tendances actuelles sont plutôt de nature à mettre en cause ces options de base de Trafipro : une part plus grande est laissée au marché de certains biens de luxe destiné essentiellement à la population salariée. En même temps, la grandeur de l'entreprise, la complexité des tâches et fonctions et les contraintes d'une gestion rationnelle entraînent une centralisation du pouvoir de décision à la direction de Trafipro. L'influence des délégués des coopérateurs sur la politique de Trafipro est très limitée. Les conditions de rentabilité financière ne vont-elles pas l'emporter à l'avenir sur des considérations sociales, et ceci surtout sous la pression d'une concurrence accrue dans les grands centres. Dans quelle direction l'influence du gouvernement va-t-elle orienter les activités de Trafipro ? Le choix entre promotion de la production intérieure et importation sera-t-il en fonction du seul critère de rentabilité ou en fonction de la promotion industrielle et économique du pays ? L'assortiment des articles de vente se pliera-t-il surtout aux exigences des marges bénéficiaires ou des besoins de la masse de la population ? Autant de problèmes auxquels les cadres rwandais de Trafipro devront trouver des réponses. Ce qu'on peut dire c'est que Trafipro joue un rôle important dans le pays dont elle peut influencer de manière décisive le développement économique et social.

7. Institution responsable

La DDA est responsable de l'appui apporté à Trafipro.

8. Proposition

Vu ce qui précède, nous proposons de libérer un montant de

Fr. 1'800'000.--

=====

pour la 9^{ème} phase du projet Coopérative de consommation Trafipro.

Les engagements se feront à la charge du crédit de 735 millions de francs qui est entré en vigueur le 1er juillet 1978.

Les dépenses en résultant seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

1. Investition responsable

La DSI est responsable de l'équipement à Trelport.

2. Production

Ne se qui résolve, nous proposons de libérer un montant de

Fr. 1'800'000.--

pour la même phase du projet Coopérative de consommation Trelport.

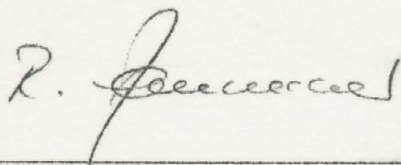
Beantragter Kredit: Fr. 1'800'000.--

Antrag-Nr.: 134/78

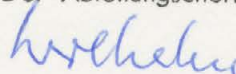
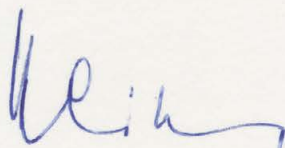
Der Sektionschef:

Der Abteilungschef:

R. Dannecker



R. Wilhelm

ENTSCHEIDüber eine Massnahme der
technischen ZusammenarbeitDirektion für
Entwicklungszusammenarbeit
und humanitäre Hilfe (DEH):

Bern, 17 NOV. 1978

Eidg. Politisches Departement (EPD):

Bern,

21. 11. 78

sig ~~St~~ Hubert

Eidg. Finanz- und Zolldepartement (EFZD):

Bern,

23. 11. 78

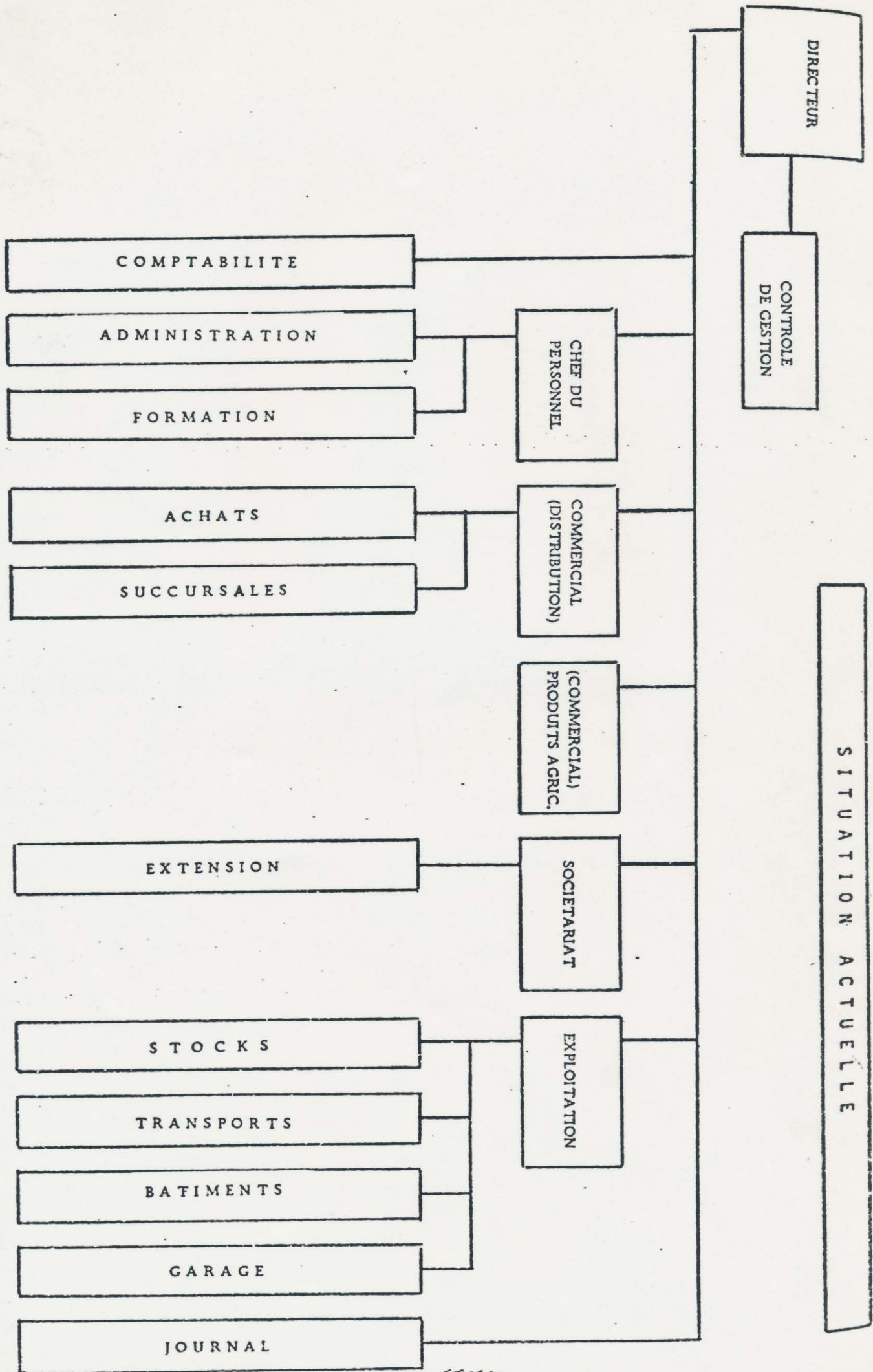
sig Bieri

NB: Gemäss Verordnung über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe vom 12. Dezember 1977.

Für Kredite bis Fr. 999'999.-; Unterschrift DEH

Für Kredite von Fr. 1 Mio bis Fr. 4'999'999.-; Unterschrift DEH, EPD, EFZD

Für Kredite ab Fr. 5 Mio; Antrag an Bundesrat



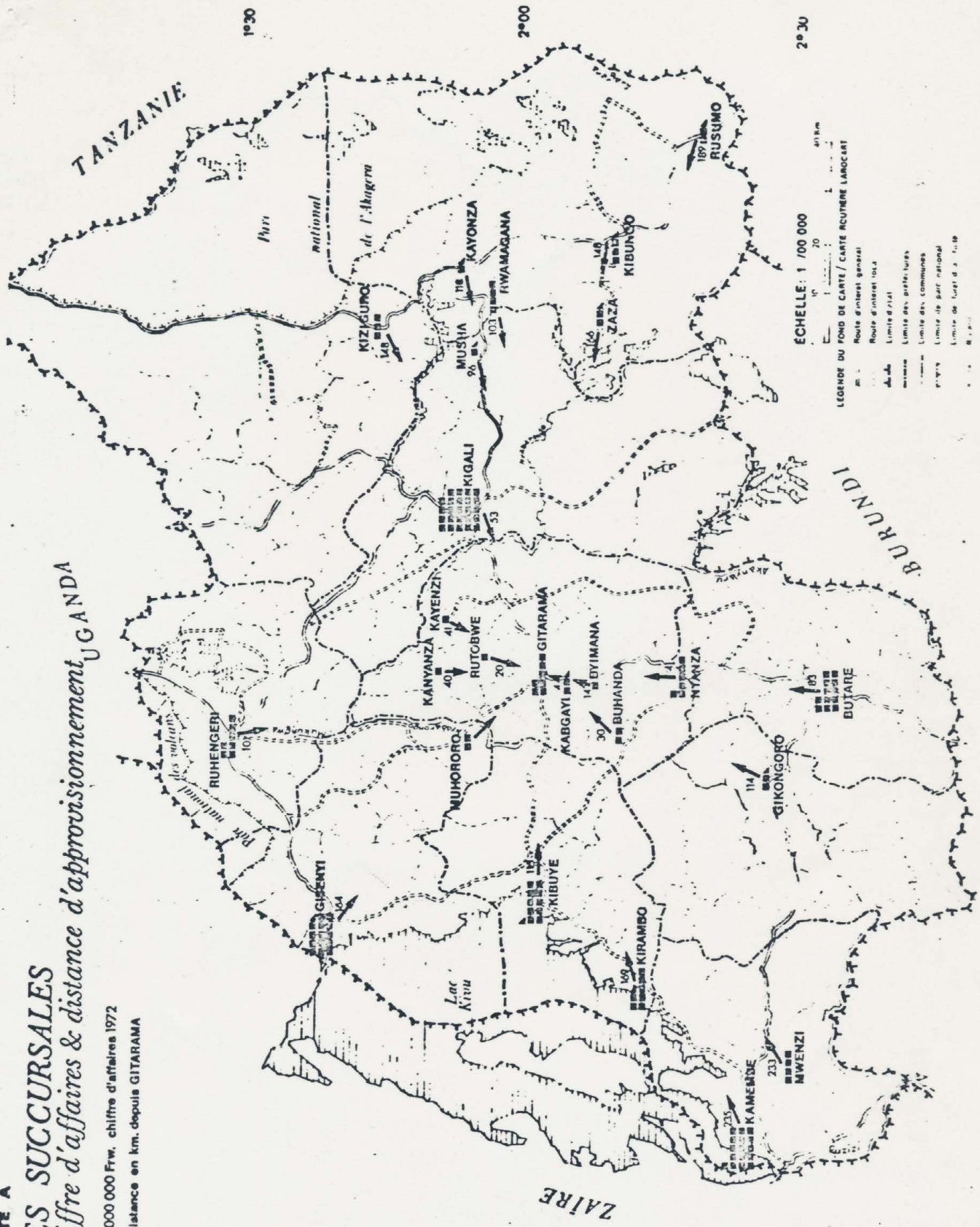
CARTE A

LES SUCCURSALES

chiffre d'affaires & distance d'approvisionnement UGANDA

■ = 2 000 000 Frw. chiffre d'affaires 1972

— distance en km. depuis GITARAMA



ECHELLE: 1 / 000 000

0 20 40 km

LEGENDE DU FOND DE CARTE / CARTE ROUVERE LAMBERT

- Route d'intérêt général
- Route d'intérêt local
- Limite d'état
- Limite des provinces
- Limite des communes
- Limite de barr. national
- Limite de barr. d. A. 1972

TANZANIE

BURUNDI

ZAIRE

1°30

2°00

2°30

R W A N D A1. Données générales

Superficie: 26'340 km ²		BIRD 1974
Population: Nombre: 3'980'000		BIRD 1975
Densité: 144 hab/km ²		BIRD 1974
Taux de croissance annuel moyen: 3 %		BIRD 65-73
% en dessous de 15 ans: --		
Population active: - agricole: 94 %		OCDE 1970
- industrielle: 1,1 %		OCDE 1970
- services: 1,8 %		OCDE 1970
- autres: 3,1 %		OCDE 1970
Taux de chômage: --		
Moyenne d'espérance de vie: 41 ans		OCDE 65-70
Ingestion journalière de calorie per capita: 1900 cal.		OCDE 64-66

2. Données économiques

PNB: Montant: 290 Mios \$		BIRD 1975
PNB per capita: 70 \$		BIRD 1975
Taux accroissement moyen PNB réel: 2,2 %		OCDE 70-72
Taux accroissement moyen PNB per capita: 3,2 %		BIRD 65-73
Composition PIB: - agriculture: 63,5 %		BIRD 1972
- industrie: 10,0 %		BIRD 1972
- exploitation sous-sol: --		
- autres activités (services): 26,5 %		BIRD 1972
Valeur des importations: 31 Mios \$		OCDE 1973
Valeur des exportations: 30 Mios \$		OCDE 1973
Accroissement annuel moyen des exportations: 4,3 %		OCDE 70-73
% des exportations dans le PIB: --		
% de l'épargne nationale dans le PNB: --		

3. Données financières

Afflux de capital net: 37,45 Mios \$		OCDE 1973
APD net: 26,23 Mios \$		OCDE 1973
Crédit à l'exportation: - 0,20 Mios \$		OCDE 1973
Investissements privés: - 0,11 Mios \$		OCDE 1973
Autres apports (y compris aide multilatérale): 11,35 Mios \$		OCDE 1973
Aide au développement net per capita: 9,11 \$		OCDE 1973
Dette publique: Montant: 3 Mios \$		OCDE 1972
Service: 0,5 Mios \$		OCDE 1972
dont Intérêt: 0,1 Mio \$		OCDE 1972
% du Service de la dette dans les exportations: 2 %		OCDE 1972
Commerce avec la Suisse: Import: 20'320 Frs.S.		
Export: 1'127'208 Frs.S.		